

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240708-325710-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 juillet 2024

Publié le 17 juillet 2024

Suite à la convocation en date du 20 juin 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 08 JUILLET 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Laurence FAUCHILLE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Maryline LUCAS donne pouvoir à Agnès DENYS, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Julien GOKEL, Elisabeth MASSE.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sébastien LEPRETRE, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Frédérique SEELS, Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Vie associative - Attribution de subventions

Vu le rapport DTT/2024/242

Vu l'avis en date du 1 juillet 2024 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention de 9 000 € au Collectif Polonia Hauts-de-France ;
- d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention de 10 000 € à l'association Société Philanthropique de Bailleul ;
- d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention de 10 000 € à l'association Trait d'Union ;

DECIDE à majorité :

- d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention de 10 000 € à l'association Les Ailes de Cambrai ;

DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces opérations ;
 - d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 35001OP003 du budget départemental 2024.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 37.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Vote intervenu à 18 h 38.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 19

Absents sans procuration : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 70 (y compris les votants par procuration)

Concernant la proposition de décision relative à l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 10 000 € à l'association Les Ailes de Cambrai :

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 70

Majorité des suffrages exprimés : 36

Pour : 64 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Concernant les autres propositions :

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 70

Majorité des suffrages exprimés : 36

Pour : 70 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 08 juillet 2024

OBJET : Vie associative - Attribution de subventions

COLLECTIF POLONIA HAUTS-DE-FRANCE

Le 3 septembre 1919, à Varsovie, était signée une convention d'immigration entre la France et la Pologne, prévoyant le recrutement collectif de travailleurs polonais. Elle devait répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans les régions françaises meurtries par la guerre, tout en résolvant le problème de la misère des populations rurales de Pologne. Dans ce cadre, un demi-million de Polonais s'est implanté en France, principalement dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Aujourd'hui, cette communauté appelée « Polonia » de France, riche de sa culture et de ses traditions, est constituée de Français d'origine polonaise et des Polonais vivant en France.

Le Collectif Polonia Hauts-de-France, fondé en 2017 et dont le siège social est fixé à Dourges, a pour objet de réunir en son sein les associations ayant des activités avec ou pour la Pologne et les sympathisants individuels de la Pologne et de la Polonia. Les buts de l'association sont :

- la coordination et la représentation du réseau associatif franco-polonais,
- la contribution à la pérennité de la Polonité en France,
- la promotion et le rayonnement de la culture française en Pologne et de la culture polonaise en France,
- l'organisation d'événements culturels et d'autre nature.

L'association a mis en place différentes actions dans le cadre de la célébration du centenaire 2019-2023 de l'arrivée massive des Polonais en France.

Le Département du Nord soutient financièrement les activités du Collectif depuis 2020.

La grande collecte de documents est un projet documentaire qui a pour objectif la constitution du Fonds Documentaire de la Polonia. L'association souhaite par cette action mettre en place un processus qui permettra de garantir la préservation de l'héritage polonais en Hauts-de-France. Elle se déroule en quatre phases :

- 2020 : collecte de photos – restitution et expositions,
- 2021 : collecte de documents – restitution et expositions,
- 2022/2023 : analyse scientifique des documents recueillis,
- 2024 : publication d'un ouvrage relatif à la grande collecte.

Le budget 2024 de l'association est fixé à 37 000 € et elle sollicite pour 2024 une subvention globale de 9 000 € dont :

- 7 000 € pour l'édition de l'ouvrage lié à la mémoire de la Polonia, après la collecte de documents et de photos et l'analyse scientifique qui a été présentée lors de la 2^{ème} rencontre de la Polonia à Oignies en novembre 2023,
- 2 000 € pour la refonte de son site Internet.

Le compte de résultat prévisionnel 2023 s'établit à 164 627,79 € en charges avec un excédent de 14 414, 17 €. La subvention départementale s'élevait à 15 000 €.

SOCIETE PHILANTHROPIQUE DE BAILLEUL

Cette association organise depuis 170 ans le Carnaval de Bailleul dont la dernière édition s'est déroulée du 9 au 13 février 2024.

Outre les bénévoles de l'association et ceux de la « Société des Quêteurs », ce carnaval mobilise 3 000 personnes Bailleuloises et Bailleulois, membres des groupes locaux de la ville, qui participent aux cortèges organisés durant les 5 jours de la manifestation. 30 000 personnes, de la région, des régions voisines mais également des pays limitrophes viennent chaque année assister à ces cortèges.

Le budget 2024 de la manifestation, hors contributions volontaires en nature, s'établit à 124 350 € et l'association sollicite pour cette édition 2024 une subvention de 10 000 €.

Le compte de résultat 2023 s'établit, hors contributions en nature, à 108 684 € en charges avec un excédent de 20 647 €, après opérations exceptionnelles. Le Département a soutenu cette manifestation en 2023 pour un montant de 10 000 €.

TRAIT D'UNION

Créée en 1994, l'association a comme objectif principal d'aider les rapatriés d'Afrique du Nord et de les accompagner dans leurs démarches administratives et dans leur insertion professionnelle. Elle a pour objet :

- d'être attentive aux problèmes que rencontrent les jeunes en difficulté et particulièrement les familles rapatriées et leurs enfants,
- de rassembler des informations d'ordre juridique, économique et culturel les intéressant,
- de leur proposer des solutions qui favorisent leur insertion dans la vie économique,
- de faciliter et soutenir par tous moyens adaptés une meilleure intégration de ces jeunes ainsi que leur famille dans la société.

Elle a mis en place un dispositif régional d'accueil et d'orientation afin d'aider et d'informer la communauté des rapatriés. Une cellule d'accueil (située en centre-ville de Lille) permet ainsi d'accueillir les usagers en vue de les suivre et les orienter.

L'association édite le journal « le Courrier Rapatrié du Nord ». Il s'agit d'un bisannuel d'information à destination de la communauté rapatriée. Complémentairement, un site internet ainsi qu'un journal diffusé par voie électronique sont mis à leur disposition.

L'association met également en place des actions afin de perpétuer le devoir de mémoire. Ainsi, une journée de la mémoire (partagée avec les écoles de la région) est organisée chaque année.

Le budget 2024 de l'association est fixé à 50 500 € et elle sollicite pour cet exercice une subvention de 10 000 €.

Le compte de résultat 2023 s'établit à 3 000 €. Aucune subvention n'a été versée par le Département au titre de cet exercice.

LES AILES DE CAMBRAI

Fort du passé aéronautique incontestable de la ville de Cambrai, dans laquelle est né l'aviateur Louis BLERIOT, pilote précurseur et pionnier de l'aviation française en étant le premier à traverser la Manche en avion le 25 juillet 1909, l'association « Les Ailes de Cambrai » organise, tous les deux ans, l'un des plus grands meetings aériens français. Cette manifestation populaire accueille lors de chaque édition plus de 40 000 personnes, ce qui en fait le plus grand événement du Cambrésis.

L'édition 2024 aura lieu le 1^{er} septembre sur l'aérodrome de Niergnies, en coordination avec la semaine de l'aéronautique à Cambrai du 26 août au 1^{er} septembre 2024, organisée par l'Union Aéronautique de Cambrai – Louis BLERIOT.

Ces événements concomitants ont pour objectifs de valoriser la préservation du patrimoine de l'aviation sur le territoire et de célébrer l'histoire de l'aéronautique mondiale, dont l'un des berceaux est la France.

Le budget prévisionnel de la manifestation du meeting aérien, hors contributions en nature, s'établit à 421 500 € et l'association sollicite une subvention de 10 000 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention de 9 000 € au Collectif Polonia Hauts-de-France ;
- d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention de 10 000 € à l'association Société Philanthropique de Bailleul ;
- d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention de 10 000 € à l'association Trait d'Union ;
- d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention de 10 000 € à l'association Les Ailes de Cambrai ;
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces opérations ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 35001OP003 du budget départemental 2024.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35001OP003	35001E15	81 000 €	26 000 €	39 000 €

François-Xavier CADART
Vice-Président